

## Délibération n° 2023-06-22-012

### Extrait du registre des délibérations

### Du Comité syndical du 22 juin 2023

Objet : ADOPTION SDIRVE  
SUITE AVIS DU PREFET

Rapporteur : Sébastien  
GOUTTEBEL

Secrétaire de séance :  
Madame Evelyne BRUN

Date de convocation :  
17-06-2023

Nombre de délégués :

En exercice : 140

Présents : 49

Pouvoir : 2

Votants : 51

Pour : 47

Contre : 0 –

Abstention : 0 –

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept juin à dix en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 par renvoi du L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le comité syndical de territoire d'énergie Puy-de-Dôme, dûment convoqué, s'est réuni au Domaine de La Prade à Cébazat, sous la présidence de M. GOUTTEBEL, Président.

Le quorum n'ayant pas été atteint à cette occasion, le comité syndical a de nouveau été convoqué le 22 juin 2023 à seize heures trente minutes, en application des articles L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), en visioconférence.

Etaient présents les délégués suivants :

#### Titulaires :

GOUTTEBEL Sébastien, CHABRILLAT Rémi, MARQUES Antonio, LHERMET Florence, LONGCHAMBON Vladimir, BONNET Grégory, GUILLAUME Stéphane, BRUN Evelyne, GUILLAUME Gérard, DUCOING Guy, BESSEYRE Fabien, DOMINGO Marcel, DURAND Jean-Paul, FRITEYRE Lilian, DEMAY André, MARTINEZ Gérard, ARCHENY Danièle, RAYNAUD Jérôme, SABLONIERE Didier, SAVY Philippe, VALLEIX Philippe, BOUYOUX Francis, WATERLOT Philippe, GROSSHANS Michel, MERCERON Jean-Luc, BOULLOT Bruno, COMPTE Serge, CHARRAUX Daniel, DUDYSK Philippe, PERCHE Serge, METZGER Pierre, TARTIERE Philippe, MORISON Georges, MAS Gilles, DURANTIN Christian, GAUMY Francis, PICARD Anne-Marie, EGLI Eric, ROGER Christine, AUBRY Jacques, BRIAT Dominique, RAY Raïssa, SAUX Marion, BOISNAULT Christian, BAULAND Gisèle, LARDANS Jacques, DOCHEZ Alain, JOURDY Isabelle

#### Suppléants ayant pouvoir :

NEDELLEC Jean-Yves

#### Pouvoirs :

ROCHE Alain donne procuration à MARQUES Antonio,

COUPAT Sylvie donne procuration à LHERMET Florence

**Secrétaire de séance** : Mme BRUN

## ADOPTION SDIRVE SUITE AVIS DU PREFET

Vu la délibération n° 2023-01-14-011 ayant pour objet : Avis sur le SDIRVE à transmettre au Préfet du Puy-de-Dôme

Vu la saisine par TE63 du Préfet du Puy-de-Dôme en date du 21 février demandant son avis sur le projet de SRDIVE

Vu l'avis favorable du Préfet du Puy-de-Dôme en date du 11 avril 2023, comportant deux recommandations :

- la première nous invitant à diffuser une synthèse du SDIRVE aux collectivités territoriales, partenaires et potentiels maîtres d'ouvrage privés afin de faciliter l'appréhension du SDIRVE ;
- la deuxième nous demandant de compléter la fiche action traitant du suivi de la mise en œuvre opérationnelle du SDIRVE.

Vu la réponse faite par TE63 au sujet de cet avis et de ces deux recommandations en date du 22 mai 2022 et les modifications apportées au SDIRVE pour tenir compte de l'avis du Préfet

Conformément à l'article R.353-5-6 du code de l'énergie, traitant « Déploiement d'un réseau d'infrastructures de recharge », il vous est proposé d'adopter le Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour les Véhicules Electriques établi par Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme.

Il est précisé que dans un délai de 2 mois, conformément aux attendus du même article du Code de l'Énergie, la publication des données en « Open Data » sera réalisée pour le compte et sur le territoire des seules collectivités ayant délégué la compétence IRVE à Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme :  
Le Président,  
Monsieur Sébastien GOUTTEBEL



territoire  
d'énergie  
PUY-DE-DÔME

